

Montréal, le 21 mai 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2024 (Dossier R-4257-2024)

Dans sa décision procédurale [D-2024-048](#), au paragraphe 39, la Régie de l'énergie (la Régie) demande à Énergir de prévoir la tenue d'une séance de travail le 24 mai 2024 à compter de 9 h 00, dans ses bureaux, afin de présenter à son personnel ainsi qu'aux intervenants qui le souhaiteront, le modèle de la prévision pour la demande de gaz de source renouvelable, incluant notamment les facteurs de pondération, la prise en compte de l'évolution économique et l'évolution de la compétitivité du GSR par rapport à l'électricité, ainsi que l'outil de simulation.

À cet égard, la Régie demande aux intervenants de déposer, au plus tard le **23 mai 2024 à 12h**, une lettre pour indiquer s'ils comptent participer à cette séance de travail et le cas échéant, indiquer le nom des personnes qui y participeront. La séance de travail aura lieu dans les bureaux d'Énergir.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml